

\*\*

## RAPPORT FINANCIER

PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
Mâcon, le 9 juin 1974

Le compte fait apparaître un excédent de 642,67 F pour l'année 1973.

### Remarques sur les « recettes » (crédit)

1) Le montant des cotisations annuelles de 1973 a été de 63.863,05 F contre 81.139,63 F en 1972.

Explications : En 1972, il y a eu une importante opération de rappels des cotisations antérieures non réglées. D'autre part, la perspective des élections au Conseil national selon la proportionnelle des cotisants a incité (en 1972) groupes et sections à une meilleure propagande pour le règlement des cotisations.

2) La subvention de fonctionnement versée par la DBLP n'a été encaissée qu'en 1974. De toutes façons, la subvention de 4.500 F est loin d'atteindre les 30.000 F demandés pour représenter le salaire d'un secrétariat national.

## Remarques sur les « dépenses » (débit)

1) Reversements aux groupes et sections : on observe que beaucoup de membres continuent à ne choisir ni groupe ni section : les uns par négligence, les autres volontairement... et c'est bien leur droit : en conséquence, pour un peu plus de 60.000 F encaissés comme cotisation, on a reversé non pas 30.000 F, mais à peu près 20.000 F seulement.

2) Les charges salariales sont encore modestes (23.300 F plus de 6.000 F de travaux réalisés à l'extérieur)... ce qui veut dire qu'on a dû encore se contenter en 1973 d'un secrétariat national très réduit (à temps partiel), tout à fait insuffisant pour faire face à toutes les demandes qui lui parviennent.

3) Les autres frais généraux sont surtout marqués par un souci d'équipement de bureau (machine à écrire et machine à adresser).

La conclusion du trésorier est, encore une fois, soit pour la troisième fois, que le budget et les comptes sont équilibrés, certes, mais que l'Association souffre d'un secrétariat/comptabilité notoirement insuffisant et ne possède pas les moyens (financiers) de remédier à cette situation.

## Compte d'exploitation 1973

<b>Crédit</b>	.....	263.094,52
cotisations annuelles des membres .....	63.863,05	
vente des documents ABF .....	345,00	
Congrès de Nice excédent/gestion .....	250,35	
» subvent. Ville de Nice .....	2.500,00	
» subv. Conseil Génér. Alpes-Mar. ....	500,00	
39 <sup>e</sup> Conseil de la FIAB à Grenoble :		
subvention DBLP .....	170.000,00	
subvention Ville de Grenoble .....	8.000,00	
remboursement forfaitaire des frais engagés par l'ABF pour FIAB-Grenoble .....	10.000,00	(1)
subvention DBLP pour 1973 (1) .....	1.000,00	
subvention Affaires Etrangères .....	100,00	
divers (GIF) .....	6.536,12	
virements internes (chèques-caisse) .....		
	263.094,52	
<b>Débit</b>	.....	263.094,52
reversement aux groupes et sections .....	19.554,80	
affranchissements et routages .....	8.507,82	
bulletins et circulaires .....	6.909,60	
travaux extérieurs .....	6.152,54	
équipement de bureau .....	13.544,58	
frais divers .....	499,80	
charges salariales (salaires, S.S., etc.) .....	23.371,29	
transports, voyages .....	2.675,30	
subventions reversées (Grenoble, Nice) .....	174.700,00	
virements internes (chèques-caisse) .....	6.536,12	
excédent de gestion 1973 .....	642,67	
	263.094,52	

(1) N.B. — La subvention de la D.B.L.P. à l'A.B.F. pour l'année 1973 se montera à 4.500 francs et ne sera versée qu'en 1974.

**Projet de budget : 1974**

**Recettes :**

Cotisations annuelles des membres ..... 70.000,00  
(pour mémoire, en 1973 = 63.863,05)

**Dépenses :**

Reversemens aux groupes et aux sections ..... 30.000,00  
(pour mémoire, en 1973 = 19.554,80)

Charges salariales ..... 35.000,00  
(pour mémoire, en 1973 = 23.371,29  
+ 6.152,54  
29.523,83)

Frais généraux ..... 35.000,00  
(pour mémoire, en 1973 = 32.137,10)

Total des dépenses ..... 100.000,00

Déficit prévisible ..... 30.000,00